CHSCT-D 79 - Mardi 12 octobre 2021
Compte rendu - Unsa Éducation

Lecture des déclarations liminaires : lire la **nôtre**.

Situation sanitaire :

- A la date du 11 octobre 2021 :
  - Aucune classe fermée dans le département.
  - Depuis la rentrée : 215 cas positifs dont 14 personnels. Il n'y a pas eu de cas positif chez les personnels depuis le 22 septembre.
  - Prédominance des cas dans le bressuirais : 100 cas (tout confondu, personnel & élèves premier et second degré) et la CAN : 60 cas.

- Campagne de tests salivaires premier degré (déclenchée sur cas positif déclaré dans l'établissement) :
  - 20/09 : 47 élèves testés + 15 adultes = 2 résultats positifs.
  - 28/09 : 159 élèves testés → aucun résultat positif.
  - 29/09 : 185 élèves testés → aucun positif.
  - 05/10 : 106 élèves testés → aucun positif.
  - 12/10 : 249 élèves testés : résultat en attente.

se-unsa.org

- Vaccination collège/lycée :
  - Base évaluée de l'ARS de 20% d'enfants non vaccinés. L'engouement n'a pas été là !
  - L'effectif vaccinable devait être aux alentours de 1400 élèves, 980 ont reçu leur première dose à ce jour, 109 leur deuxième dose. Le calendrier établi s'étale jusqu'à après les vacances d'automne.
  - Mise en œuvre par les établissements, coordonnées par l'ARS, le département, la région et la CAN.

Les PIAL :

Présence de Philippe Fouet Bard, service de l'école inclusive :

- 28 PIAL dont 6 pour les écoles privées.
- Réduction du nombre de PIAL par rapport à l'année dernière afin que chaque PIAL dispose de plus d'AESH.
  Conséquence : les PIAL sont plus grands, ce qui représente de plus grande distance potentielle à parcourir par l'AESH. Si la consigne du DASEN est que la distance ne doit pas dépasser 20 km de son domicile.
  - Point de vigilance : dans une même journée, les AESH peuvent faire beaucoup de km pour le suivi d'élèves scolarisés dans des écoles éloignées les unes des autres.
- Il y a 670 AESH sur le département, soit 430 ETP, pour 1500 notifications en aide humaine.
- Le manque d'AESH sur le département a des conséquences :
  - Augmentation les mobilités de ces mêmes AESH : **nous avons pointé ce problème dans notre déclaration liminaire.**
  - Modification des répartitions
  - Un choix de priorité d'accompagnement placé sur les accompagnements individuels > aide collective > aide mutualisée → Serait-ce à dire que certains élèves sont de deuxième zone ?

- Rémunération des coordonnateurs :
  - Pédagogique : 1 IMP plus de 20 AESH - ½ IMP pour moins de 20 AESH. Le rectorat pense à revaloriser cette rémunération. L'UNSA Éducation ne peut que s'en satisfaire !
  - AESH : augmentation de leur quotité de temps de travail à 0,8 ETP, soit 31 heures par mois, dont 12 heures sont à consacrer à la coordination. 2 coordinateurs AESH sont à plein temps.

- Cadrage des missions :
    - AESH : il existe à ce jour un document de travail qui nécessite encore une validation. Une lettre de mission doit être finalisée.
    - L'UNSA éducation demande de faire une attestation aux coordinateurs qui ont effectué le travail l'année dernière. Cette proposition est validée.
    - Les pilotes obtiennent un cadrage académique.
    - Les coordinateurs pédagogiques reçoivent une lettre de mission.

  Les organisations syndicales demandent à être destinataires de ces lettres de cadrage et de mission. D'autant qu'il apparait des distorsions de consignes et d'organisation selon les pilotes et coordinateurs.
  Une recherche de cohérence administrative, un partage de documents… permettraient une équité entre PIAL du département.

- Parcours d'affectation d'un AESH :
    - La DSDEN affecte les AESH sur un PIAL.
    - Les pilotes nomment sur les écoles et établissements en fonction des besoins du PIAL
    - Point de vigilance : il n'existe à ce jour aucun recours formel pour les AESH qui rencontreraient des difficultés au sein même du PIAL. Cela apparaît d'autant plus important qu'il n'existe pas, à notre connaissance, de critères objectifs de répartition au sein du PIAL.

L'UNSA Éducation demande qu'une procédure de recours soit mise en place à ce titre.

Lors de notre déclaration liminaire, L'UNSA-Éducation a dénoncé la situation actuelle des PIAL et du manque d'AESH. Quand les AESH sont nommés, nous observons le non-respect des temps d'accompagnement des notifications. La situation de l'inclusion dans notre département n'est pas au carré. De gros efforts sont à fournir de la part de notre administration et de son inspecteur ASH ainsi que des pilotes pour trouver une situation plus stable et respectueuse pour les élèves concernés, les AESH et les collègues enseignants.

Situation du Collège de l'Orangerie :

- Difficultés pour discuter avec la principale.
- Sollicitation directe de parents par la principale pour figurer sur la liste du CA, alors que cette même liste était complète, d'où l'incompréhension des parents.
- Départ d'élèves vers le privé de Saint Maixent.

Il existe des difficultés persistantes de fonctionnement au collège de l'Orangerie.

Situation à Supervielle :

- Poste de CPE titulaire non pourvu depuis 4 ans (contractuel qui change chaque année)
- Salles manquantes (études et classe)
- Il semble exister des difficultés persistantes de fonctionnement dans ce collège.

Point bâtimentaire :

- **L'Unsa éducation dénonce les conditions d'accueil dans les écoles et établissements.**
- **La crise sanitaire a fait surgir les besoins en sanitaires et en point d'eau, qui sont en nombre insuffisant. Les structures sont inadaptées aux besoins quotidiens. Dans certaines écoles, les enseignants peuvent passer jusqu'à 2 heures du temps scolaire hebdomadaire aux sanitaires ! Il est urgent de faire face à cette problématique et de se concerter avec les collectivités compétentes pour faire évoluer rapidement et positivement cette problématique.**

Point sur les RSST :

- Beaucoup de souffrance au travail dans les établissements.
- Beaucoup de violence décrite dans ces RSST.
- L'utilisation de l'outil semble encore rebutante pour les collègues.
- L'outil parfois n'aboutit pas : le RSST n'arrive pas à destination en entier.

Médecine de prévention :

- C'est un partenariat avec la MGEN pour la téléconsultation : expérimentation.
- Un Mail académique du 14 septembre présente ce dispositif mis en place.

Visite CHSCT :

- Visite du PIAL n°5 en novembre 2021.
- Visite du collège de l'orangerie au premier semestre 2022.

Nomination d'un référent :

- Un référent « Violences sexistes et sexuelles » est désigné par le CHSCT SD 79 parmi ses membres.

Questions diverses :

Les situations des écoles de Thénezay et de Fenioux et de l'agence comptable du lycée de Bressuire ont été abordées.

Concernant l'école de Thénezay, L'UNSA Éducation est intervenue pour alerter de la situation et demander qu'une intervention rapide et efficace de l'Inspecteur d'Académie permette au directeur et aux enseignants de l'école de sortir de l'ornière dans laquelle la collectivité s'englue. La fusion n'est pas gérée, administrativement le directeur a dû faire face à une impréparation des bases élèves et de Onde ; les bâtiments mis à disposition à la suite de la fermeture de l'école maternelle en février dernier ne suffisent pas à assurer un accueil digne de l'école publique ; les choix avancés par la collectivité ne sont prometteurs d'une sortie de crise. Les conditions de travail des collègues de l'école sont déplorables et démotivantes, une attention particulière doit être portée à l'accompagnement des collègues et tout particulièrement au directeur qui se retrouve souvent seul face à l'incompréhension de la collectivité.

Plus généralement, L'UNSA Éducation 79 se préoccupe de la situation bâtimentaire dans le département qui est déplorable dans bon nombre de commune. L'état est proche de l'insalubrité dans certains cas, souvent inadapté car très ancien et ne répondant plus au standard attendu aujourd'hui. L'UNSA Éducation portera ce mandat auprès des collectivités et des autorités lors des prochaines instances CTSD et CDEN.

Lecture des avis : chaque avis proposé par le secrétaire du CHSCT-SD 79 a été voté à l'unanimité. Nous attendons la réponse de l'administration.